

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2025-176

EM/CS/SM

OBJET : Examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial - session 2025

Liste des admis

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L522-1, L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté du 17 mars 1988 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel au grade d'attaché principal territorial,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Vu l'arrêté n° 2024-202 du 10 septembre 2024 portant ouverture de la session 2025 d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n°2025-50, du 3 mars 2025, portant liste des admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'attaché principal,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 10 juillet 2025, fixant la liste des admis à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'attaché principal,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à deux cent vingt (220) admis.

Article 2 Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur le
site du CIG petite couronne

www.cig929394.fr

Le 17/07/2025

Fait à Pantin, le 10 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

Annexe à l'arrêté n°2025 –176 du 10 juillet 2025
portant liste des admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial

Session 2025

ADAM Juliette	EL MAHDAOUI Lysa
AKHENTOUR Jamila	ELAIDI Emilie
ANDRE Timothée	ELOIRE Benjamin
ANTIGNY Mathilde	ESCALE Pierre
ATTANASIO Eric	FABRE Claire
AYE Aimée	FAU Charlotte
BACHELIER Delphine	FERREIRA Alison
BALESTRINI Cécile	FERRIER Aurélie
BEAL-RAINALDY Naïma	FLEURIVAL Yannick
BERTHAULT Leslie	FONTAINE Clarisse
BIC Alexandra	FONTAINHAS Julien
BINAUX Nathalie	FORESTIER Henry
BITTER Marie	FOUYET Alexandre
BLANCHARD Laura	FREYERMUTH Gladys
BOUGUYON Léa	FULLERINGER Ludovic
BOUHALI Caroline	FY Gael
BOULEMSAMER Rachid	GABELLE Elodie
BOURY Nadège	GAPANY Isabelle
BRUGERE Maïa	GAUTHIER Bruno
BRUYERE Catherine	GBOZE Annabelle
CALVARIO Sabrina	GEORGALI Maria
CERAN Melanie	GILLE Fabienne
CHABRIER Pierre-André	GILLET Kelly
CHAGNON Muriel	GIRARDEAU Valentin
CHAPLOT Elodie	GOBINOT Laetitia
CHESNEAU Carole	GOGIBU Stéphanie
CHINCHOLLE Blandine	GOURSAUD Joane-Meuse
CHOINEL François-Xavier	GOUSSEAU Marie-Noëlle
CINALLI Michaël	GOUSSEAU-BRISSET Elise
CIPOLAT-GOTET Barbara	GRAUDENS Maud
COLSON Nolwenn	GROMAT Eleonore
COMPAGNON Ludivine	GROZ Fanny
COUVREUR CALVO Cynthia	GUERIN-ROSE Caroline
CRUSSON Jonathan	GUERMACHE Cherazade
CUISINIER Laetitia	GUIGNARD Marion
DANIEL Chrystel	GUIGNET Laure
DAUCHY Remi	GUIGOU Ann-Laure
DAUMAIN Violaine	HACHELAF Hicham
DAUPHINOT Thomas	HAPPEDAY Charlotte
DE GUGLIELMI Kattalin	HAREL Lucile
DE LIMA Stéphanie	HELWIG Valérie
DE VILLENEUVE Cora	HOLARD SAUVY Gabriel
DELACOUR Camille	HUBAULT DE ROZAVEN Armelle
DELECROIX Anne-Sophie	JAY Claire
DEMEULEMESTER Virginie	JONCHERE Nicolas
DESANTI Jean-François	JUGE Lucie
DESFOUR Justine	KANIA Sébastien
DEZALLAI Amanda	KARRICHE Dahvia
DIAL Stéphanie	KELLECI Aline
DIDIER Caroline	LABRUNE PETIT Laetitia
DOIGE Coralie	LACHENAÏT Lauriane
DOS SANTOS Bruno	LACOMBE Marius
DRILHON Agnes	LACORDELLE Jessica
DROUX Elodie	LAGAUDE Anne-Sophie
DUCOL Marie-Pierre	LALY Julien
DUCOS-REMOUE Alicia	LANDRIT Maud
DUFOUR Haingo	LANN Elsa
DUJARDIN Elise	LASSELIN Julie
DUJARDIN Marianne	LAURENT Ghislain
DULAC Sophie	LAURENT Nicolas
DUPLAISSY Sonia	LE BIHAN Alicia
DUPLAN Caroline	LEBOEUF Angie
DUPOUY Alexandre	LEBOUCHER Maïmouna
DUQUESNE Justine	LECAS Camille
EGEA Muriel	LECHAT Gaëlle
EL ABID Saïd	LECOMTE Florence

(suite)

LEGRAND Estelle
LELIEVRE Mathilde
LEMAIRE Edouard
LEMOINE Nathalie
LENNE Marine
LENTZ Audrey
LEPAGE Amandine
LEVIVIER Céline
LIENARD Guillaume
LOISEAU Hélène
LUCCHINI Manuela
MACIAS Corinne
MADRIAS Aline
MAGRI Fabrice
MAHIEDDINE Mohamed
MAIGNANT Aurore
MAILLOT Charlie
MAJESTE-LABOURDENNE Fabien
MALEYSSON Théo
MANFREDI Eric
MAZZARDI Antoni
MERELLI Cécile
MIATELLO Mailys
MICHEL Jovenka
MIGEREL Marc
MISMER Julien
MOAL Elise
MONARD Isabelle
MONNEL Sandrine
MONNIER Rita
MOSCONI Anne-Marie
NEDAN Elodie
OGBOYE VAZIEUX Muyinat
OLTRA Anne-Laure
OVISE Thomas
PASCAL Wendy
PASSARIEU Jane
PAYET Laura
PELADE Stéphanie
PELAPRAT Emilie
PELLERIN Cedric
PENNERAT Anne
PETIT Guillaume
PIARD Estéban
POMMIER Isabelle

POTIER Laurie
PRINCE Alexia
PRONIER Vladimir
PROVOST Julien
PRUVOST Caroline
RABRAM Maïthé
RAIMBERT Céline
RALLU Léa
RANISIO Cécile
RENARD Jean-Marc
REZGUI Hadia
RICHARD Romman
ROBERT Emilie
ROBERT Laetitia
ROBIN Tony
ROGNON VAEL Lucie
ROLLAND Maïté
ROMAN Julien
ROSTOUM LELANDAIS Maria
ROUX Cindy
ROUY Emilie
SABERI Clemence
SABLON Lancelot
SALVAING Emilie
SAMAIN Céleste
SAUDEMONT Elodie
SCAVINI Anne-Sophie
SISSOKO Kadiatou
SLASSI-GUY Naoual
SOARES Sandrine
SOW Fatoumata
STEPHAN Xavier
TAILLIEZ Marie-Adeline
TAKABACHET Ménéel
TANGUY Manuel
THAINI Myriam
THIERY Caroline
TIMERA Koumba
TRAVERS Marion
VAUCLARD SAMSOUDINE Laetitia
VAZIEUX Julien
VOISIN Odile
WEINGAND Doriane

Arrête la présente liste à deux cent vingt (220) candidats admis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

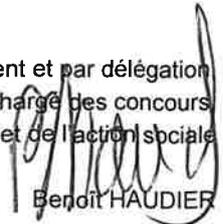
le 17/07/2025.....

jusqu'au.....



Fait à Pantin le 10 juillet 2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours
de la santé et de l'action sociale


Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).

